

[Accessibilité de la communication de l'État](#) [1]

Le service d'information du gouvernement publie une charte d'accessibilité de la communication de l'État. Cette charte propose de réunir l'ensemble des règles et des bonnes pratiques en termes d'accessibilité de la communication. Destinée à la sphère interministérielle, elle a pour ambition de systématiser l'application de l'ensemble des pratiques d'amélioration de l'accessibilité d'ores et déjà actionnables.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/accessibilit%C3%A9-de-la-communication-de-l%E2%80%99%C3%A9tat>

[2] <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/accessibilite/article/accessibilite-de-la-communication-de-l-etat>